

*Lutte contre la pollution*

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, j'ai deux brèves questions à poser au sujet de la déclaration d'aujourd'hui. Mais tout d'abord, j'estime que la Chambre devrait reconnaître le mérite de l'ancien député de Nickel Belt qui s'est beaucoup dépensé pour faire réduire le niveau des pluies acides.

**Des voix:** Bravo!

**M. Roberson (Burnaby):** Il n'est plus député, mais son influence continue à se faire sentir. Le ministre pourrait-il m'accorder un moment d'attention et me dire tout d'abord si c'est bien l'Inco et non les contribuables canadiens qui financent les activités de ce groupe d'étude, étant donné que c'est l'Inco qui est à l'origine des difficultés que ce groupe doit étudier?

En second lieu, le groupe d'étude aura-t-il le mandat voulu pour étudier les effets du bioxyde de soufre sur les travailleurs des mines de l'Inco et sur les habitants de Sudbury?

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, je m'interroge sur la pertinence de la deuxième partie de la question. Alors que nous parlons du transport par la voie des airs de particules polluantes sur une longue distance, le député pose une question qui, sauf erreur, concerne la situation des travailleurs dans les mines. C'est que les effets des pluies acides ne se font pas sentir à proximité de leur lieu d'origine, mais à quelque 300 ou 400 milles plus loin. Voilà pourquoi je doute que la question du député, tout importante qu'elle soit, puisse figurer dans le mandat du comité. Ces travaux, qui seront essentiellement exécutés par des fonctionnaires travaillant déjà pour le gouvernement fédéral ou celui de l'Ontario, seront financés, je crois, de la façon habituelle.

● (1610)

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma première question au ministre porte sur une déclaration qui date, si je ne m'abuse, de la semaine dernière et qui concernait les émissions nocives. Le ministre a parlé d'une réduction de 40 à 50 p. 100 de ces émissions; je voudrais qu'il nous dise si ce pourcentage s'applique aux 3,600 tonnes par jour que diverses ordonnances autorisaient ou aux 2,200 tonnes par jour qui sont émises actuellement par suite la baisse importante de production survenue dans les usines de l'INCO ces derniers mois. Le ministre peut-il d'abord nous expliquer sa déclaration et nous dire si la réduction de 40 à 50 p. 100 des émissions dont il parlait se rapportait au chiffre de 3,600 tonnes ou aux 2,200 tonnes qui sont produites à l'heure actuelle?

**M. Roberts:** Madame le Président, sauf erreur, j'ai déclaré que, d'ici quatre ou cinq ans, il se produira une réduction de 50 à 60 p. 100 des émissions; celles-ci totalisent actuellement 1.1 million de tonnes par année. Je n'ai pas de calculatrice ici pour vérifier, mais selon les informations que j'ai reçues, je crois que 50 ou 60 p. 100 de ce chiffre . . .

**M. Fulton:** De la quantité d'émissions produites?

**M. Roberts:** Le député demande si je parle d'un pourcentage «de la quantité d'émissions produites». Oui, je parle d'une réduction de 50 à 60 p. 100 de la quantité d'émissions produites et cette diminution pourrait être réalisée dans les quatre ou cinq prochaines années.

**M. Fulton:** Madame le Président, en ce qui concerne le coût pour l'environnement, le ministre a-t-il quelque chose à nous dire à propos des lacs qui sont déjà considérés comme empoisonnés? Peut-il aussi nous dire combien les travaux d'assainissement coûteront? Pourrait-il nous dire ce que la pollution produite au Canada par la société Inco a déjà coûté grosso modo en dommages causés à l'environnement? J'admets qu'une partie de cette pollution provient de l'extérieur du pays.

En outre, pourrait-il dire si, à son avis, c'est à l'Inco qu'il appartiendrait en cas de besoin de faire revivre ces lacs ou de rendre à la faune et à la flore une santé comparable à celle dont elles jouissaient auparavant? Pourrait-il préciser si c'est l'Inco, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui devrait assumer ces frais?

**M. Roberts:** Tout d'abord, madame le Président, vos connaissances actuelles ne vous permettent pas vraiment d'établir un lien précis entre les effets et les causes. On aurait également bien du mal à évaluer en argent les dommages que les pluies acides peuvent causer à l'environnement. S'il est relativement facile de les évaluer dans le cas des lacs, c'est plus difficile à l'heure actuelle dans le cas des forêts, bien qu'il s'agisse sûrement de centaines de millions de dollars. Il est difficile d'établir avec précision les causes d'un effet donné. Sans doute serait-il utile de dire que le niveau des émissions de l'Inco est légèrement supérieur à 50 p. 100 des émissions produites en Ontario et à peu près 25 p. 100 des émissions produites dans l'Est du Canada. Il est donc évident que ces conséquences désastreuses sont en grande partie attribuables aux émissions de l'Inco, même si nous ne pouvons pas rattacher chaque conséquence à une source précise.

Si j'ai bien compris la deuxième question du député, celui-ci voulait savoir si l'Inco avait les moyens de prendre ces mesures. Si c'est bien ce qu'il cherche à savoir, je suis certain que cette société a les moyens de prendre les mesures qui seraient imposées pour ramener le niveau des émissions à 50 ou 60 p. 100 dans le délai imparti.

**Mme le Président:** Une fois que j'aurai donné la parole à un autre député pour lui permettre de poser une question nous aurons consacré près d'une heure à cette déclaration. Je vais donc donner la parole à un autre député mais je demanderais au député de Hillisborough (M. McMillan), qui a eu l'occasion de faire une déclaration importante et de poser quelques questions, s'il n'accepterait pas de plein gré de reporter ses questions à une autre fois. Je donne la parole au député d'Algonoma (M. Foster).